



COMITÉ NATIONAL DE CONCERTATION DES ARS 11 juin 2024 - COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR

- 1/ Déclaration préalable UNSA
- 2/ Rapport social unique du réseau des ARS 2022
- 3/ Bilan Santé et Sécurité au travail 2022
- 4/ Protection sociale complémentaire
- 5/ Jeux Olympiques et paralympiques
- 6/ Plan de contrôle des EHPAD
- 7/ Expérimentation de la semaine en quatre jours
- 8/ Fonctionnement du Conseil médical ministériel

Le CNC était présidé par **Sophie LEBRET**, Secrétaire général par intérim des ministères chargés des affaires sociales (SGMAS), assistée des équipes de la DRH ministérielle (DRHM).

1/ Déclaration préalable UNSA

L'**UNSA** a souhaité revenir sur le sujet majeur des **risques psycho-sociaux** (RPS).

La mise en œuvre du dispositif de signalement dans les ARS est à la fois hétérogène et éloignée des dispositions réglementaires opposables en la matière (décret du 13 mars 2020 / arrêté du 26 mai 2021). L'**UNSA** formule plusieurs propositions concernant la souffrance au travail et pour une réelle prise en charge des RPS au sein du Ministère de la santé et des ARS...

**Vous trouverez le texte intégral de notre déclaration préalable
Sur notre site internet au lien suivant :**

www.federation-uns-a-sante-cohesion-sociale.fr

Les organisations syndicales ont demandé une suspension de séance afin de revoir l'ordre du jour défini par le SGMAS. En l'absence de documents préparatoires transmis en amont aux syndicats par l'administration, plusieurs sujets ont été retirés.

2/ Rapport social unique du réseau des ARS 2022 (RSU)

- ❖ Les organisations syndicales ont demandé à plusieurs reprises sans succès d'avoir accès à la base de données sociales (BDS), utilisée pour la réalisation du RSU. **Ce point a été retiré de l'ordre du jour.**

3/ Bilan Santé et Sécurité au travail 2022 (SST)

- ❖ **Pour le même motif, ce sujet a également été retiré de l'ordre du jour.**
- ❖ Ce bilan contient des indicateurs relatifs à la santé, sécurité et conditions de travail comme les accidents du travail et maladies professionnelles, l'état de mise à jour des DUERP existants, la formation des agents en santé et sécurité au travail ou encore les signalements de danger grave et imminent (DGI) ;
- ❖ Il comprend également un bilan de la médiatrice des ministères sociaux. Une mission d'expérimentation de médiation a été en effet initiée en 2016 et pérennisée en 2018 (10 médiations réalisées en 2022).

4/ Protection sociale complémentaire (PSC)

- ❖ Un accord ministériel est en voie de signature avec les organisations syndicales pour une mise en application prévue au 1^{er} janvier 2026. **Ce point a donc été retiré de l'ordre du jour.**

5/ Jeux Olympiques et paralympiques (JOP)

- ❖ Une information abondante sur le sujet a déjà été fournie au sein des CACT des ARS. **Ce point a été retiré de l'ordre du jour.**

6/ Plan de contrôle des EHPAD

- ❖ Faute de document préparatoire transmis par l'administration, les organisations syndicales ont demandé le **retrait de ce point de l'ordre du jour.**

7/ Expérimentation de la semaine en 4 jours

Le Gouvernement a demandé le lancement d'une expérimentation de la semaine en 4 jours dans les ministères au niveau central et déconcentré. Quelques ARS auraient déjà lancé une telle expérimentation : Auvergne-Rhône-Alpes, Ile-de-France et Grand Est.

- ❖ Cette expérimentation s'inscrit dans les volumes horaires annuels obligatoires (1.607 heures par an) et se fera à effectifs constants. D'autres modulations seront possibles comme l'organisation de la semaine en 4.5 jours ou celle prévoyant l'alternance de semaines en 4 et en 5 jours ;
- ❖ L'expérimentation est réversible pour les services l'ayant mise en œuvre et leurs agents ;

- ❖ La situation des agents au forfait de RTT nécessitera une attention particulière pour ne pas aboutir à des amplitudes quotidiennes trop étendues jusqu'à 10h. Certaines expérimentations ont conduit à suspendre les forfaits de RTT pour les agents choisissant alternativement de se placer en semaine en 4 jours. D'autres dispositions peuvent être engagées telles que la réduction du nombre de jours de RTT au forfait à un niveau restant à définir ;
- ❖ L'expérimentation devra également apprécier les conditions de son articulation avec le télétravail, vis-à-vis tant des agents qui y ont recours qu'à l'inverse. L'expérimentation pourra débuter dès le printemps 2024 et au plus tard en septembre 2024 pour une durée d'un an au moins.

8/ Fonctionnement du Conseil médical ministériel (CMM)

La compétence du CMM a été étendue aux agents des ARS par arrêté du 24 août 2023 mais le fonctionnement de cette instance souffre d'un manque de médecins généralistes et de médecins experts, c'est pourquoi la DRHM va modifier sa composition. Le calendrier des séances du CMM est accessible sur PACO.

- ❖ Concernant les dossiers relevant du conseil médical en formation restreinte, les ARS continuent de saisir les conseils médicaux départementaux qui transfèrent les dossiers au secrétariat du CMM ;
- ❖ Concernant les dossiers relevant du conseil médical en formation plénière et après pré-instruction par les ARS, ces dossiers sont transmis directement par les ARS à la DRHM ;
- ❖ Les agents dont le dossier doit être examiné par le CMM sont informés 10 jours avant de la date de sa réunion (article 12 du décret du 14 mars 1986).

Prochain CNC des ARS : 5 novembre 2024

Représentants UNSA au CNC		
Titulaires		
Emmanuelle SANGNIER	Technicienne sanitaire	ARS Pays-de-Loire
Stéphane BERNARD	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	ARS Ile-de-France
Thierry MATHIEU	Médecin inspecteur de santé publique	ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur
Alexandra FRANCOS	Inspectrice de l'action sanitaire et sociale	ARS Normandie
Florence LEPAGNOL	Pharmacienne inspectrice de santé publique	ARS Ile-de-France
Suppléants		
Samuel MOOTHEN	Technicien sanitaire	ARS La Réunion
Thierry FOUERE	Médecin inspecteur de santé publique	ARS La Réunion
Vanessa LORTO	Attachée d'administration de l'Etat	ARS Martinique
Vincent CAMPANO	Secrétaire administratif	ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Carole MORLAN SALESSE	Pharmacienne inspectrice de santé publique	ARS Occitanie